



RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

**« ELECTRICIEN D'EQUIPEMENT DU
BATIMENT »**

NIVEAU V

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 1/41
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre à finalité Professionnelle

En Métropole, le Titre Professionnel « Electricien Equipement » que l'arrêté du 23 mai 2013 avait défini en trois activités types décline, pour sa révision 2018, une évolution vers deux activités types plus conformes aux nécessités du marché du travail pour l'emploi visé.

L'intitulé du titre change : « Electricien d'Equipement du Bâtiment » est plus en adéquation avec son évolution.

Contexte de l'examen du Titre à finalité Professionnelle

Ces dernières années, le secteur de l'équipement électrique a considérablement évolué en particulier du fait de la politique de transition énergétique mise en place par le législateur. Le bâtiment, en construction, basse consommation s'est aujourd'hui généralisé. En phase d'expérimentation, accompagnée par certains labels, la construction de bâtiments à énergie positive est en marche. Comme pour d'autres nouveaux équipements (les systèmes de recharge pour véhicule électrique par exemple), l'installation par les entreprises du secteur d'un système de production photovoltaïque contribuant aux énergies renouvelables, pour tout type de bâtiment, se fait sentir. L'électricien d'équipement est amené à assurer l'installation des nouveaux matériels électriques (pour encore plus d'efficacité en termes de distribution et de maîtrise d'énergie, ceux-ci doivent traiter, échanger et stocker des données en devenant communicants et connectés pour contribuer à un bâtiment dit "intelligent": ces opérations sont réalisées par les techniciens).

Le champ d'intervention de l'Electricien d'Equipement a évolué lors des cinq dernières années. Il est amené à assurer l'installation des nouveaux matériels électriques. Il intervient principalement dans les bâtiments à usage d'habitation et autres.

L'électricien d'équipement :

- réalise des travaux d'installation de réseaux d'énergie en basse tension et des équipements courant fort dans les bâtiments d'habitation et petits et moyens tertiaires ;
- réalise des travaux d'installation de réseaux de communication et des équipements courant faible dans les bâtiments d'habitation et petits et moyens tertiaires ;
- réalise des travaux de mise en sécurité dans les bâtiments d'habitation existants ;
- réalise des travaux de rénovation, ou d'extension d'installations dans les bâtiments existants ;
- installe les équipements et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments d'habitation et les locaux petits et moyens tertiaires.

La restructuration du TP électricien d'équipement en deux activités « Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments » et « Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et les équipements et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments » correspond aux attendus des entreprises du secteur d'équipement électrique. Cela entraîne la mise en œuvre de nouvelles compétences par le personnel qualifié.

L'évolution du marché du secteur de l'équipement électrique vers les domaines courant fort et courant faible, amène les entreprises qui emploient l'électricien d'équipement à avoir moins d'intérêt pour les installations industrielles de contrôle commande (process industriel). Celle-ci est exercée principalement par des entreprises spécialisées du domaine industriel.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 2/41
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

Liste des activités

Ancien TP : Electricien d'équipement

Activités :

- Réaliser l'équipement électrique des locaux d'habitation.
- Réaliser l'équipement électrique des locaux tertiaires.
- Réaliser l'équipement électrique des locaux industriels.

Nouveau TP : Electricien d'équipement du bâtiment

Activités :

- Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments
- Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 3/41
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments	1	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.
		2	Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation
		3	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
		4	Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
		5	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation
2	Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments	6	Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
		7	Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
		8	Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
		9	Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

FICHE EMPLOI TYPE

Electricien d'équipement du bâtiment

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le tenant de l'emploi réalise, à partir des plans et schémas de montage, des travaux d'installation électrique en basse tension (courants forts et courants faibles) pour des bâtiments à usage d'habitation et autres. Sensible aux évolutions croissantes de la technicité des équipements électriques dans l'emploi et aux exigences toujours plus fortes des clients, l'électricien d'équipement effectue des travaux d'installation variés et diversifiés.

Il est amené à réaliser des mises en sécurité de l'installation électrique dans les bâtiments existants.

Il reçoit les instructions de son responsable et peut travailler seul ou en équipe.

Il travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers.

Il se déplace en fonction des chantiers. Les horaires sont réguliers, mais les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements ou changements d'horaires.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective (et, s'il existe, en application d'un plan de prévention).

Pour remplir ses missions, il prépare son matériel, ses outils, ses équipements.

Dans les bâtiments à usage d'habitation, il effectue les vérifications et la mise en service de l'installation réalisée. Il réalise les dépannages de l'installation en cas de dysfonctionnement constaté.

Dans les autres bâtiments, il assiste les vérifications puis la mise en service de l'installation électrique.

L'électricien d'équipement intervient sur les installations de :

- réseaux de distribution d'énergie en basse tension des bâtiments ;
- réseaux de communication des bâtiments ;
- matériels de sûreté (intrusion, incendie, contrôle d'accès) ;
- équipements automatisés et communicants du bâtiment ;
- équipements et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments à usage d'habitation et autres (tel que générateur photovoltaïque, borne de recharge de véhicule électrique, solution de mesure de consommation) ;
- système de commande et protection de moteurs dans les bâtiments.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre :

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- bâtiments d'habitation : maison individuelle et immeuble collectif d'habitation ;
- bâtiments autres :
 - bâtiments à usage tertiaire (commerces, bureaux, santé, enseignement, infrastructures collectives destinées aux sports, aux loisirs, cafés/hôtels/restaurants, et établissements destinés à recevoir du public),
 - bâtiments à usage artisanal
 - bâtiments à usage industriel (en excluant le contrôle commande industriel)

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 5/41
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

Les entreprises qui emploient des électriciens d'équipement peuvent être:

- les entreprises générales d'électricité ;
- les entreprises spécialisées en installation électrique;
- les agences de travail intérimaire;
- les services travaux et entretien de collectivités tels que les hôpitaux, hôtels, grandes surfaces, écoles, municipalités.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- électricien ;
- électricien bâtiment ;
- monteur électricien ;
- installateur électricien ;
- tableautiste en électricité.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Conformément aux articles R4544-9 et 4544-10 du Code du travail, l'ensemble des opérations décrites dans cet emploi sont réalisées par un professionnel désigné et habilité par son employeur. Le professionnel réalise les opérations selon les modalités telles que définies par l'article R4544-3 du Code du travail. Pour cela, il sera habilité B1(V), BR, H0.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments

Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.

Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation

Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation

Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants

Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation

2. Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 6/41
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Travailler en équipe.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.

Manipuler, manoeuvrer, avec dextérité des outils et des équipements.

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau V (Nomenclature de 1969)

Code(s) NSF :

255s - Bobinage, câblage, assemblage, installation, pose de circuits et équipements électriques électroniques

Fiche(s) Rome de rattachement

F1602 Électricité bâtiment

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 7/41
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

FICHE ACTIVITÉ TYPE

N° 1

Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice :

En fonction du dossier technique d'exécution (DTE), du cahier des charges et des instructions transmises par son responsable, le tenant de l'activité procède à l'installation des réseaux d'énergie et des équipements courants forts dans les bâtiments à usage d'habitation et autres. L'ensemble des installations sont réalisées dans le cadre de travaux neufs, de rénovation, d'extension ou de mise en sécurité.

Il réalise l'installation des réseaux d'énergie et des équipements courants forts, les vérifications et la mise en service dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.

Il réalise l'installation des réseaux d'énergie et des équipements courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation.

Il réalise la mise en sécurité de l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants.

Il réalise l'installation des réseaux d'énergie et des équipements courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation.

Il réalise la pose et la fixation de l'appareillage et des conduits sur ou dans les supports. Il passe les conducteurs et câbles dans les conduits et effectue les raccordements des appareillages électriques. Il monte et câble les tableaux électriques, réalise les autocontrôles de sa production, met en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation et remédie aux dysfonctionnements éventuels créés lors de la réalisation. Il assiste les vérifications et la mise en service des équipements courants forts autres que ceux des bâtiments d'habitation.

Il reçoit les instructions de son responsable et travaille à partir des plans et dossiers d'exécution, sur des chantiers de construction et de rénovation ou en atelier pour les précâblages des tableaux et de système de distribution. Il travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers. Ses principaux interlocuteurs sont : le chef d'équipe, le chef de chantier, les fournisseurs, le client. Il se déplace en fonction des chantiers. Les horaires sont réguliers, mais les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements ou changements d'horaires.

Le professionnel réalise cette activité dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Conformément aux articles R4544-9 et 4544-10 du Code du travail, l'ensemble des *opérations* décrites dans cette activité sont réalisées par un professionnel désigné et habilité par son employeur. Le professionnel réalise les *opérations* selon les modalités telles que définies par l'article R4544-3 du Code du travail. Pour cela, il sera habilité B1(V), BR, H0.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 8/41
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation
Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 9/41
------------------	-------------	---------------------------	--	-----------

FICHE ACTIVITÉ TYPE

N° 2

Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

En fonction du dossier technique d'exécution (DTE), du cahier des charges et des instructions transmises par son responsable, le tenant de l'activité procède à l'installation des réseaux de communication, des équipements courants faibles et des solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments à usage d'habitation et autres. L'ensemble des installations sont réalisées dans le cadre de travaux neufs, de rénovation ou d'extension.

Il réalise l'installation des réseaux de communication des bâtiments d'habitation et des locaux petits et moyens tertiaires. Il réalise l'installation des équipements de sûreté des bâtiments d'habitation et des locaux petits et moyens tertiaires. Il réalise l'installation des équipements d'automatisme et de confort des bâtiments d'habitation et des locaux petits et moyens tertiaires.

Il réalise l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique des bâtiments d'habitation et des locaux petits et moyens tertiaires. Il réalise la pose et la fixation de l'appareillage et des conduits sur ou dans les supports. Il passe les conducteurs et câbles dans les conduits et effectue les raccordements des appareillages et tableaux. Il réalise les autocontrôles de sa production.

Il monte les centrales et met en service des systèmes élémentaires d'alarme intrusion, d'alarme technique et d'automatisme (sans paramétrage tel que les systèmes par apprentissage) dans les bâtiments d'habitation et des locaux petits et moyens tertiaires.

Il peut être amené à assister les vérifications et la mise en service des équipements de sûreté, d'automatisme et de solutions d'efficacité énergétique des bâtiments d'habitation et locaux petits et moyens tertiaires.

Il reçoit les instructions de son responsable et travaille à partir des plans et dossiers techniques d'exécution, sur des chantiers de construction et de rénovation. Il travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers. Ses principaux interlocuteurs sont : le chef d'équipe, le chef de chantier, les fournisseurs, le client. Il se déplace en fonction des chantiers. Les horaires sont réguliers, mais les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements ou changements d'horaires.

Le professionnel réalise cette activité dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention).

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Conformément aux articles R4544-9 et 4544-10 du Code du travail, l'ensemble des opérations décrites dans cette activité sont réalisées par un professionnel désigné et habilité par son employeur. Le professionnel réalise les opérations selon les modalités telles que définies par l'article R4544-3 du Code du travail. Pour cela, il sera habilité B1(V), BR, H0.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 10/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 11/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 1

Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier technique d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts des parties intérieures des bâtiments d'habitation:

- approvisionner, sélectionner, les appareillages électriques et les canalisations ;
- tracer les cheminements, les points d'accroche, les emplacements pour les matériels électriques ;
- réaliser les encastremements des conduits et boîtes ;
- installer les appareillages électriques, les systèmes de conduits ou goulotte et leurs supports ;
- insérer les conducteurs et les câbles dans les systèmes de conduits ou goulotte en fonction du mode de pose ;
- raccorder les matériels électriques du lot courant fort ;
- respecter les règles de prévention et de sécurité ;
- rendre compte oralement à son responsable.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension et de rénovation dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation. Quel que soit le mode de pose choisi, les opérations de pose des matériels se font directement sur le chantier ou en atelier pour les préfabriquations de système pré câblé et de tableaux. Le professionnel travaille seul ou en équipe sous la responsabilité de son encadrant de chantier.

Pour effectuer ces travaux, il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) pour toutes les opérations réalisées sur une installation électrique en exploitation.

Critères de performance

Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.

Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.

Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter des notices techniques, un cahier des charges, des plans et des schémas architecturaux. S'orienter sur un plan et sur un chantier.

Tracer des verticales et des horizontales sur des plans et des supports de construction.

Approvisionner un chantier.

Rechercher des informations dans des catalogues.

Percer des trous avec des outils à mains et électroportatifs dans différents supports bâtis.

Effectuer des encastremements et des rebouchages dans les matériaux de construction.

Respecter le principe de la réglementation « étanchéité à l'air »

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 12/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Fixer de l'appareillage et des canalisations sur ou dans les matériaux de construction.
 Repérer les appareillages et les canalisations.
 Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans des conduits rectangulaires à couvercle types moulures et goulottes et des conduits circulaires fermés.
 Préparer une tête de câble.
 Préparer, couper, dénuder, former des conducteurs électriques.
 Couper, dégainer et préparer des câbles électriques.
 Connecter des conducteurs et réaliser le câblage d'un tableau de distribution.
 Fermer les boîtiers d'appareillages, les boîtes de raccordements et tableaux électriques.
 Appliquer les règles de sécurité au travail.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.
 Organiser son travail de pose de matériels et de canalisation, de passage de conducteurs et câbles dans les canalisations et de raccordement de conducteurs sur de l'appareillage électrique.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques.
 Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.
 Exploiter les plans et schémas électriques utilisés en préfabrication

Connaissance des différents types de câbles et de conducteurs électriques et des outils de « dégainage ».
 Connaissance des outils de coupe et de dénudage des conducteurs.
 Connaissance de la préparation et du formage des conducteurs.
 Connaissance des modes de connexions des conducteurs dans ou sur des bornes de serrage.
 Connaissance des indices de protection mécanique et d'étanchéité des matériels électriques.
 Connaissance des matériels électriques et de leur mode de pose.
 Connaissance des outils de mise à niveau et d'aplomb des matériels électriques.
 Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.
 Connaissance de la méthodologie de raccordement de conducteurs sur de l'appareillage électrique.
 Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.
 Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier.
 Connaissance des différents types de plans, de schémas électriques et la signification des symboles utilisés.
 Connaissance des paramètres électriques et de l'utilisation des appareils de mesure correspondants.
 Connaissance des 4 opérations de base.
 Connaissance et utilisation des outils de traçage sur papier et sur différents supports bâtis et assemblés.
 Connaissance des matériels, des recherches sur catalogues.
 Connaissance de l'utilisation des outils de perçage manuels et électroportatifs.
 Connaissance des règles d'encastrement, des liants de rebouchage et de l'utilisation des outils correspondants.
 Connaissance de la performance thermique des bâtiments notamment l'étanchéité à l'air.
 Connaissance des règles de sécurité contre les risques de propagation du feu et des fumées des installations électriques.
 Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leurs performances au feu.
 Connaissance des différents types de chevilles, les différentes vis de fixation et systèmes d'accrochage.
 Connaissance de l'utilisation des outils de chevillage et fixation.
 Connaissance de la méthodologie de pose des matériels et des modes de repérage des matériels.
 Connaissance des prescriptions de sécurité électrique

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 13/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 2

Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier technique d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts des parties intérieures des bâtiments d'habitation :

- réaliser les vérifications préalables à la mise en service ;
- assurer la mise en service de l'installation électrique ;
- dépanner l'installation en cas de dysfonctionnement ;
- respecter les règles de préventions et de sécurité ;
- présenter le fonctionnement de l'installation au client ;
- rendre compte oralement à son responsable.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension et de rénovation des parties privatives des bâtiments d'habitation. Le professionnel réalise les opérations d'autocontrôle et de mise en service directement sur le chantier. Les tests de fonctionnement des éléments précâblés se font en atelier et leurs mises en service sont réalisées sur le chantier.

Le professionnel travaille seul ou en équipe sur le site sous la responsabilité de son encadrant.

Pour effectuer ses opérations, il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) sous la responsabilité d'un personnel habilité B2Vessais et au niveau BR dans le cadre des interventions de dépannage lors de dysfonctionnement de son installation.

Critères de performance

Les vérifications préalables à la mise en service sont réalisées conformément aux règles de l'art.

L'installation fonctionne conformément au dossier technique d'exécution.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

La présentation du fonctionnement permet au client d'exploiter l'installation.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et exploiter des notices techniques, un cahier des charges, des plans et des schémas architecturaux.

Effectuer des mesures électriques.

Vérifier et mettre en service une installation électrique pour les parties intérieures d'un bâtiment d'habitation.

Appliquer les règles de sécurité au travail.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.

Organiser son travail de vérification et de mise en service d'une installation électrique.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 14/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques.
Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Connaissance des différents types de plans, de schémas électriques et la signification des symboles utilisés.

Connaissance des schémas de fonctionnement des matériels raccordés.

Connaissance des paramètres électriques.

Connaissance de l'utilisation des appareils de mesures de grandeurs électriques.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance de la méthodologie de vérification et de mise en service d'une installation électrique.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique.

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier.

Connaissance de la méthodologie de vérification et de mise en service d'une installation électrique.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 15/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 3

Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier technique d'exécution, des plans et des schémas de l'installation des parties communes:

- réaliser la mise en place des conduits et du grillage avertisseur ;
- effectuer le passage des câbles de liaison au réseau public ;
- réaliser l'installation des canalisations collectives ;
- réaliser les dérivations individuelles des différents logements ;
- réaliser la pose des appareillages électriques et des canalisations des parties communes ;
- réaliser la pose du tableau de répartition des parties communes et des services généraux ;
- réaliser le raccordement des appareillages électriques ;
- assister la mise en service de l'installation ;
- rendre compte oralement à son responsable.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce sur le chantier de réalisation d'installation électrique (intérieur, extérieur) des parties communes de bâtiments d'habitation, en cours de construction ou en rénovation.

Le professionnel travaille seul ou en équipe sur le site, sous la responsabilité de son encadrant.

Lors de chantiers éloignés, il peut être amené à effectuer des déplacements.

Le professionnel assiste les opérations de mise en service.

Pour effectuer ces travaux, il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) pour toutes les opérations réalisées sur une installation électrique en exploitation.

Critères de performance

L'installation est réalisée conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art notamment les prescriptions des fabricants de matériel.

Les vérifications préalables à la mise en service sont réalisées conformément aux règles de l'art.

Les règles de prévention et sécurité sont respectées.

Le chantier est rendu propre et les déchets sont triés en vue de leur recyclage.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter différents plans et schémas.

Exploiter des notices techniques, un cahier des charges et les catalogues des fournisseurs.

S'orienter sur un plan et sur un chantier.

Utiliser les outils appropriés au mesurage et au traçage.

Mettre en œuvre les éléments de fixation et l'outillage en fonction des matériaux utilisés.

Percer des trous avec des outils à main et électroportatifs dans différents supports bâtis.

Réaliser l'incorporation des matériels et conduits dans ou sur les différents supports de construction.

Effectuer des rebouchages dans les matériaux de construction.

Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans tous les types de conduits.

Repérer des matériels et des canalisations.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 16/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Effectuer les différents raccordements de l'appareillage.
Préparer une tête de câble.
Préparer, couper, dénuder, former des conducteurs électriques.
Dégainer et préparer des câbles électriques.
Connecter des conducteurs.
Fermer les boîtiers d'appareillages, les boîtes de raccordements et tableaux électriques.
Effectuer des mesures électriques de vérification d'installation électrique.
Appliquer les règles de sécurité au travail.

Prendre des consignes auprès de son responsable ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.
Se coordonner avec d'autres corps d'état sur un chantier.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques.
Appliquer les prescriptions de recyclage des matériels définis comme polluants.

Connaissance des différents types de plans, de schémas et de la signification des symboles électriques et de bâtiment.

Connaissance des unités de mesure, des grandeurs électriques et des lois de l'électrotechnique.

Connaissance des règles d'encastrement, de rebouchage et d'utilisations des liants.

Connaissance des matériels électriques, des différents conduits, de leurs modes de repérage et de pose.

Connaissances des différents types de câbles et de conducteurs électriques.

Connaissances des différentes règles de passage et de pose des conducteurs et câbles dans des conduits rectangulaires à couvercle types moulures et goulottes et dans les conduits circulaires fermés.

Connaissance des indices de protection mécanique et d'étanchéité des matériels électriques.

Connaissance des schémas de fonctionnement des matériels raccordés.

Connaissance des paramètres électriques et de l'utilisation des appareils permettant leurs mesures.

Connaissance de la méthodologie de vérification d'une installation électrique.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique.

Connaissance de la performance thermique des bâtiments notamment l'étanchéité à l'air.

Connaissance des règles de sécurité contre les risques de propagation du feu et des fumées des installations électriques.

Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leurs performances au feu.

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 17/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 4

Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier technique d'exécution transmis par son responsable pour la mise en sécurité des bâtiments d'habitation existants :

- réaliser le cheminement des canalisations dans les parties privatives et les parties communes ;
- installer et raccorder l'appareillage électrique nécessaire à la distribution électrique de la partie intérieure des logements lors de mise à niveau ;
- installer et raccorder l'appareillage électrique nécessaire à la distribution électrique de la partie commune des logements lors de mise à niveau ;
- réaliser les vérifications nécessaires avant la mise en service ;
- réaliser la mise en service des maisons individuelles et des logements et présenter le fonctionnement de l'installation ;
- assister la mise en service de la partie commune des immeubles collectifs d'habitation ;
- rendre compte oralement à son responsable.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous la direction de son responsable, sur des chantiers d'installation électrique de bâtiments d'habitation existants.

Le professionnel exerce cette compétence, seul ou en équipe.

Lors de chantiers éloignés, il peut être amené à effectuer des déplacements.

Pour effectuer ses opérations :

- il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) sous la responsabilité d'un personnel habilité B2Vessais et au niveau BR dans le cadre des interventions de dépannage pour les logements et maison individuelle ;
- il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) pour la partie commune des immeubles collectifs d'habitation.

Critères de performance

L'installation est réalisée conformément aux règles de l'art.

L'installation est réalisée conformément au dossier technique d'exécution.

Les vérifications préalables à la mise en service sont réalisées conformément aux règles de l'art.

La présentation du fonctionnement des logements et maison individuelle permet au client d'exploiter l'installation.

Le chantier est rendu propre et les déchets sont triés en vue de leur recyclage.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Extraire des normes et guides techniques, les exigences de mise en œuvre des installations électriques dans les bâtiments existants.

Fixer des matériels et des canalisations sur et dans les matériaux de construction.

Respecter les règles de prévention et de sécurité sur les chantiers.

Connecter des conducteurs.

Effectuer des mesures électriques.

Vérifier et mettre en service une installation électrique pour local d'habitation existant.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 18/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Organiser son travail.

Communiquer et travailler en équipe.

Appliquer les principales normes et règlements afférents à la mise en sécurité des bâtiments d'habitation.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un évènement particulier.

Être à l'écoute du client ou de son représentant.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique.

Connaissance des méthodes de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité des locaux d'habitation.

Connaissance des règles de sécurité contre les risques de propagation du feu et des fumées des installations électriques.

Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leurs performances au feu.

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.

Connaissance des règles de réalisation des installations électriques dans les bâtiments à usage d'habitation existant.

Connaissance des règles de préservation de l'environnement, notamment pour l'évacuation des déchets.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 19/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 5

Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier technique d'exécution, des plans et des schémas de l'installation courants forts des bâtiments petit et moyen tertiaires et en suivant les directives de son responsable;

- approvisionner, sélectionner, les appareillages électriques et les canalisations ;
- tracer les cheminements, les points d'accroche, les emplacements pour les matériels électriques ;
- réaliser les encastremets des conduits et boites ;
- installer les appareillages électriques, les systèmes de conduits ou goulotte et leurs supports ;
- insérer les conducteurs et les câbles dans les systèmes de conduits ou goulotte en fonction du mode de pose ;
- raccorder les matériels électriques du lot courant fort ;
- assister les vérifications préalables à la mise en service ;
- assister la mise en service de l'installation ;
- rendre compte oralement à son responsable ;
- respecter les règles de prévention et de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension, de rénovation ou de mise en conformité des bâtiments petits et moyens tertiaires. Le professionnel se rend sur le site du chantier et travaille sous la responsabilité de son chef d'équipe. Il travaille seul ou en équipe.

Le professionnel assiste les vérifications et la mise en service des installations électriques qu'il a réalisées directement sur le chantier sous la responsabilité de son encadrant. Il rend compte des opérations effectuées directement à celui-ci. Les essais de fonctionnement des tableaux pré câblé se font en atelier.

Pour effectuer ces travaux, il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) pour toutes les opérations réalisées sur une installation électrique en exploitation.

Critères de performance

Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.

Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.

Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.

Les opérations réalisées lors des vérifications sont conformes aux règles de l'art sous la responsabilité de son encadrant.

Les opérations réalisées lors de la mise en service sont conformes aux règles de l'art sous la responsabilité de son encadrant.

Les informations fournies à l'encadrant lui permettent d'assurer la mise en service de l'installation.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 20/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter des notices techniques, un cahier des charges, des plans et des schémas architecturaux. S'orienter sur un plan et sur un chantier.

Tracer des verticales et des horizontales sur des plans et des supports de construction.

Approvisionner son chantier.

Percer des trous avec des outils à mains et électroportatifs dans différents supports bâtis ou assemblés.

Effectuer des encastremets et des rebouchages dans les matériaux de construction.

Fixer des matériels sur et dans les matériaux de construction.

Repérer des matériels électriques.

Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans des conduits rectangulaires types moulures, goulottes, chemins de câbles et des conduits circulaires fermés lisses ou annelés.

Exploiter les plans et schémas électriques utilisés en préfabrication.

Couper, dégainer et préparer des câbles électriques.

Préparer une tête de câble.

Préparer, couper, dénuder, former et connecter des conducteurs électriques.

Fermer les boîtiers d'appareillages, boîtes de raccordements et tableaux électriques.

Effectuer des mesures électriques.

Assister le technicien lors de la mise en service de l'installation électrique tertiaire.

Rendre compte des opérations effectuées à son responsable hiérarchique.

Appliquer les règles de sécurité au travail.

Se coordonner avec les autres corps d'état sur un chantier.

Organiser son travail de pose de matériels électriques tertiaires.

Organiser son travail de passage et de raccordement de conducteurs et câbles.

Organiser sa participation au travail de contrôle et de mise en service d'une installation électrique.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Connaissance des différents types de plans, de schémas et la signification des symboles utilisés.

Connaissance des matériels, des recherches sur catalogues.

Connaissance des différents matériaux utilisés dans les constructions de locaux tertiaires.

Connaissance de l'utilisation des outils de perçage manuels et électroportatifs.

Connaissance des règles d'encastrement, des outils de creusement et des liants de rebouchage.

Connaissance des différents types de chevilles, des différentes vis de fixation et systèmes d'accrochage.

Connaissance des matériels installés dans les locaux tertiaires.

Connaissance des modes de repérage et de la méthodologie de pose des matériels.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique et de sécurité relative aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier.

Connaissance des différents conduits et de leurs règles de façonnage.

Connaissances des différents types de câbles et de conducteurs électriques.

Connaissances des différentes règles de passage et de pose des conducteurs et câbles dans des conduits rectangulaires (types moulures, goulottes), chemins de câbles et conduits circulaires fermés.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 21/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Connaissance des outils de « dégainage », de coupe et de dénudage des câbles et conducteurs.
Connaissance des modes de connexions des conducteurs dans ou sur des bornes de serrage.
Connaissance des indices de protection mécanique et d'étanchéité des matériels électriques.
Connaissance de la méthodologie de raccordement de conducteurs sur l'appareillage électrique.
Connaissance des schémas de fonctionnement des matériels raccordés.
Connaissance de la performance thermique des bâtiments notamment l'étanchéité à l'air .
Connaissance des règles de sécurité contre les risques de propagation du feu et des fumées des installations électriques.
Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leurs performances au feu.
Connaissance des paramètres électriques et de l'utilisation des appareils de mesures.
Connaissance de la méthodologie de vérification et de mise en service d'une installation électrique.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 22/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 6

Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier technique d'exécution :

- réaliser le cheminement des conduits, goulotte et chemin de câble (apparents ou encastrés) ;
- installer les câbles cuivres et fibres optiques;
- équiper et câbler les appareillages terminaux dans le tableau de communication ou la baie de brassage (sans les éléments actifs) ;
- installer et câbler les éléments terminaux dans les locaux ;
- réaliser les tests de premier niveau tels que les défauts de câblages;
- identifier et repérer l'installation ;
- rendre compte oralement à son responsable.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension ou de rénovation des bâtiments petits et moyens tertiaire et d'habitation. Quel que soit le mode de pose choisi, les opérations de pose des matériels se font directement sur le chantier et en atelier pour les préfabrications de tableaux.

Le professionnel intervient aussi dans les locaux occupés lors de modifications d'installation.

Il travaille seul ou en équipe.

Lors de chantiers éloignés, il peut être amené à effectuer des déplacements.

Il respecte les règles de prévention et de sécurité.

Pour certains équipements, il utilise de l'outillage spécifique tel que pinces spéciales.

Dans les bâtiments d'habitation, il intervient principalement du point de livraison (DTI ou DTIO) aux éléments terminaux (prise de communication).

Dans les bâtiments petits et moyens tertiaires, il intervient principalement sur la distribution capillaire (baie de brassage aux éléments terminaux).

Pour effectuer ces travaux, il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) pour toutes les opérations réalisées sur une installation électrique en exploitation.

Critères de performance

Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.

Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.

Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.

Les contrôles et tests de câblage sont réalisés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.

Les défauts de câblage sont diagnostiqués, localisés et rectifiés.

L'identification et le repérage de l'installation sont réalisés conformément au dossier technique d'exécution.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 23/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter différents plans et schémas.

Exploiter des notices techniques, un cahier des charges et les catalogues des fournisseurs.

S'orienter sur un plan et sur un chantier.

Approvisionner le chantier.

Utiliser les outils appropriés au mesurage et au traçage.

Tracer des verticales et des horizontales sur des plans et des supports de construction.

Mettre en œuvre les éléments de fixation et l'outillage en fonction des matériaux utilisés.

Percer des trous avec des outils à main et électroportatifs dans différents supports.

Réaliser l'incorporation des matériels et conduits dans ou sur les différents supports de construction.

Effectuer des rebouchages dans les matériaux de construction.

Mettre de niveau et d'aplomb des matériels et des canalisations.

Mettre en œuvre un réseau cuivre (installation intérieure).

Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans tous les types de conduits.

Repérer des matériels et des canalisations.

Effectuer les différents raccordements de l'appareillage.

Préparer une tête de câble.

Préparer, couper, dénuder, former des conducteurs électriques.

Dégainer et préparer des câbles cuivre.

Connecter des conducteurs.

Fermer les boîtiers d'appareillages, les boîtes de raccordements et tableaux électriques.

Effectuer des mesures électriques de vérification d'installation électrique.

Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques.

Appliquer les prescriptions de recyclage des matériels définis comme polluants.

Organiser son travail de pose de matériels électrique.

Organiser son travail de passage et de raccordement de conducteurs et câbles.

Prendre des consignes auprès de son responsable ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.

Se coordonner avec d'autres corps d'état sur un chantier.

Connaissance des différents types de plans, de schémas et la signification des symboles électriques et de bâtiment.

Connaissance des règles d'encastrement, de rebouchage et des liants.

Connaissance des matériels de réseau de communication, des différents conduits, leurs modes de repérage et de pose.

Connaissance des différents types de câbles cuivre et fibre optique.

Connaissance des différentes règles de passage et de pose des conducteurs et câbles cuivre ou fibre optique dans des conduits rectangulaires ouverts type chemins de câbles, à couvercle type moulures et goulottes, dans les conduits circulaires fermés.

Connaissance des normes d'installation des réseaux de communication (cuivres et fibre optique).

Connaissance des principes généraux des perturbations électromagnétiques.

Connaissance des principes généraux de la cohabitation entre réseaux de communication et réseaux d'énergie.

Connaissance des indices de protection mécanique et d'étanchéité des matériels électriques.

Connaissance de la méthodologie de vérification d'une installation de réseau de communication.

Connaissance du principe de « recette » d'une installation de communication.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance de la performance thermique des bâtiments notamment l'étanchéité à l'air.

Connaissance des règles de sécurité contre les risques de propagation du feu et des fumées des installations électriques.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 24/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leurs performances au feu.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique.

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 25/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 7

Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier technique d'exécution :

- réaliser le cheminement des conduits, goulotte et chemin de câble (apparents ou encastrés) ;
- installer les câbles cuivres et les éléments terminaux des systèmes de sûreté et sécurité ;
- raccorder les éléments terminaux des systèmes de sûreté et sécurité ;
- poser les centrales d'alarme incendie, d'alarme intrusion, d'alarme technique et de contrôle d'accès (le technicien effectuera le raccordement et la mise en service) ;
- mettre en service et présenter au client le contrôle d'accès de bâtiments collectifs et de maisons individuelles d'habitation ;
- rendre compte oralement à son responsable.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension ou de rénovation des bâtiments petits et moyens tertiaire et d'habitation. Quel que soit le mode de pose choisi, les opérations de pose des matériels se font directement sur le chantier.

Il met en service et présente au client les systèmes d'alarme intrusion et technique sans paramétrage (exemple : alarme sous protocole radio) hors règle d'installation R81 APSAD.

Le professionnel intervient aussi dans les locaux occupés lors de modifications d'installation.

Il travaille seul ou en équipe.

Lors de chantiers éloignés, il peut être amené à effectuer des déplacements.

Il respecte les règles de prévention et de sécurité.

Pour effectuer ces travaux, il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) pour toutes les opérations réalisées sur une installation électrique en exploitation.

Critères de performance

Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.

Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.

Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.

La présentation du fonctionnement des systèmes de contrôle d'accès des bâtiments d'habitations et système d'alarme intrusion et technique sans paramétrage permet au client d'exploiter l'installation.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 26/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter différents plans et schémas.
Exploiter des notices techniques, un cahier des charges et les catalogues des fournisseurs.
S'orienter sur un plan et sur un chantier.
Approvisionner un chantier.
Utiliser les outils appropriés au mesurage et au traçage.
Tracer des verticales et des horizontales sur des plans et des supports de construction.
Mettre en œuvre les éléments de fixation et l'outillage en fonction des matériaux utilisés.
Percer des trous avec des outils à main et électroportatifs dans différents supports.
Réaliser l'incorporation des matériels dans ou sur les différents supports de construction.
Effectuer des rebouchages dans les matériaux de construction.
Mettre de niveau et d'aplomb des matériels et des canalisations.
Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans tous les types de conduits.
Repérer des appareils et des canalisations.
Effectuer les différents raccordements de l'appareillage.
Préparer une tête de câble.
Préparer, couper, dénuder, former des conducteurs électriques.
Dégainer et préparer des câbles électriques et connecter des conducteurs.
Fermer les boîtiers d'appareillages, les boîtes de raccordements et tableaux électriques.
Respecter les règles d'implantation, les réglages spécifiques aux matériels de sureté.
Effectuer des mesures électriques de vérification d'installation électrique.
Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques.
Appliquer les règles de sécurité au travail.
Appliquer les prescriptions de recyclage des matériels définis comme polluants.

Organiser son travail de pose de matériels électrique.
Organiser son travail de passage et de raccordement de conducteurs et câbles.

Prendre des consignes auprès de son responsable ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.
Se coordonner avec d'autres corps d'état sur un chantier.

Connaissance des différents types de plans, de schémas et la signification des symboles électriques et de bâtiment.
Connaissance des unités de mesure des grandeurs électriques et des lois de l'électrotechnique.
Connaissance des règles d'encastrement, de rebouchage et des liants.
Connaissance des matériels électriques, des différents conduits, leurs modes de repérage et leurs modes de pose.
Connaissance des différents types de câbles et de conducteurs électriques.
Connaissance des différentes règles de passage et de pose des conducteurs et câbles dans des conduits rectangulaires ouverts type chemins de câbles, à couvercle type moulures et goulottes, dans les conduits circulaires fermés.
Connaissance des indices de protection mécanique et d'étanchéité des matériels électriques.
Connaissance des éléments techniques nécessaires à la mise en œuvre des systèmes de sureté.
Connaissance des normes d'installation des systèmes d'alarme intrusion et technique.
Connaissance des normes d'installation des systèmes de contrôle d'accès.
Connaissance des normes de pose des systèmes d'alarmes incendie.
Connaissance des paramètres électriques et de l'utilisation des appareils permettant leurs mesures.
Connaissance de la méthodologie de contrôle d'une installation électrique.
Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.
Connaissance des prescriptions de sécurité électrique.
Connaissance des principes généraux des perturbations électromagnétiques.
Connaissance des principes généraux de la cohabitation entre réseaux de communication et réseaux d'énergie.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 27/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Connaissance de la performance thermique des bâtiments notamment l'étanchéité à l'air.
Connaissance des règles de sécurité contre les risques de propagation du feu et des fumées des installations électriques.
Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leurs performances au feu.
Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.
Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 28/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 8

Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir du dossier technique d'exécution :

- installer des systèmes d'automatisme d'ouverture (tels que des opérateurs pour des portails, volets, stores, porte de garage, barrières) ;
- installer des systèmes d'automatisme d'éclairage (notamment la détection, la variation, la gradation) ;
- installer des systèmes d'automatisme, de ventilation de maison individuelle, de gestion et de programmation du chauffage ;
- installer des systèmes de gestion technique du bâtiment ;
- installer des systèmes d'automatisme de maintien à domicile ;
- rendre compte oralement à son responsable.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est exercée dans le cadre d'installation neuve, d'extension ou de rénovation des bâtiments petits et moyens tertiaire et d'habitation.

Il met en service et présente au client le fonctionnement de systèmes d'automatisme élémentaire (tel que des systèmes de paramétrage par autoapprentissage).

Le professionnel intervient aussi dans les locaux occupés lors de modifications d'installations existantes.

Il travaille seul ou en équipe.

Lors de chantiers éloignés, il peut être amené à effectuer des déplacements.

Il respecte les règles de prévention et de prescriptions de sécurité électrique.

Pour effectuer ces travaux, il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) pour toutes les opérations réalisées sur une installation électrique en exploitation.

Critères de performance

Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art. Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.

Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.

Le chantier est rendu propre et conforme à son aspect originel.

La présentation du fonctionnement de systèmes d'automatisme élémentaire (tel que des systèmes de paramétrage par autoapprentissage) permet au client d'exploiter l'installation.

Le professionnel rend compte oralement à son responsable de toutes les modifications

Les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter différents plans et schémas.

Exploiter des notices techniques et les catalogues des fournisseurs.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 29/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

S'orienter sur un plan et sur un chantier.
 Approvisionner son chantier.
 Utiliser les outils appropriés au mesurage et au traçage.
 Tracer des verticales et des horizontales sur des plans et des supports de construction.
 Mettre en œuvre les éléments de fixation et l'outillage en fonction des matériaux utilisés.
 Percer des trous avec des outils à main et électroportatifs dans différents supports.
 Réaliser l'incorporation des matériels dans ou sur les différents supports de construction.
 Effectuer des rebouchages dans les matériaux de construction.
 Mettre de niveau et d'aplomb des matériels et des canalisations.
 Préparer et passer des conducteurs et des câbles dans tous les types de conduits.
 Repérer des appareils et des canalisations.
 Effectuer les différents raccordements de l'appareillage.
 Préparer une tête de câble.
 Préparer, couper, dénuder, former des conducteurs électriques.
 Dégainer et préparer des câbles électriques et connecter des conducteurs.
 Fermer les boîtiers d'appareillages, les boîtes de raccordements et tableaux électriques.
 Appliquer les différentes techniques de mise en œuvre de l'éclairage.
 Installer des systèmes de ventilation mécanique centralisée.
 Effectuer des mesures électriques de vérification d'installation électrique.
 Appliquer les règles de sécurité au travail.
 Appliquer la réglementation sur les systèmes d'ouverture.
 Installer des systèmes de chauffage électrique.
 Appliquer les principales normes et règlements afférents aux installations électriques.
 Appliquer les prescriptions de recyclage des matériels définis comme polluants.

Organiser son travail de pose de matériels électrique
 Organiser son travail de passage et de raccordement de conducteurs et câbles.

Prendre des consignes auprès de son responsable ou l'informer d'une difficulté sur le chantier.
 Se coordonner avec d'autres corps d'état sur un chantier.

Connaissance des différents types de plans, de schémas et la signification des symboles électriques et de bâtiment.
 Connaissance des unités de mesure des grandeurs électriques et des lois de l'électrotechnique.
 Connaissance des règles d'encastrement, de rebouchage et des liants.
 Connaissance des matériels électriques, des différents conduits, leurs modes de repérage et leurs modes de pose.
 Connaissance des différents types de câbles et de conducteurs électriques.
 Connaissance des différentes règles de passage et de pose des conducteurs et câbles dans des conduits rectangulaires ouverts type chemin de câbles, à couvercle types moulures et goulottes, dans les conduits circulaires fermés.
 Connaissance des indices de protection mécanique et d'étanchéité des matériels électriques.
 Connaissance des notions de base d'éclairagisme ainsi que les différentes technologies de sources lumineuses.
 Connaissance des principales règles de pose et de raccordement des bus (telle que la topologie bus) ainsi que les différents supports de transmission utilisés.
 Connaissance des principes généraux des perturbations électromagnétiques.
 Connaissance des principes généraux de la cohabitation entre réseaux de communication et réseaux d'énergie.
 Connaissances des différents types de chauffage électrique.
 Connaissances des VMC simples flux (autorégulée, Hygro A, Hygro B) et double flux.
 Connaissance des règles de sécurité contre les risques de propagation du feu et des fumées des installations électriques.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 30/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leurs performances au feu.

Connaissance des principes généraux de construction d'un bâtiment basse consommation (réglementation thermique, label, exigences de résultat et de moyen notamment l'étanchéité à l'air des bâtiments).

Connaissance de la méthodologie de vérification d'une installation électrique.

Connaissance de l'organisation technique des autres corps d'état d'un chantier.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique.

Connaissance des prescriptions de sécurité relatives aux chantiers.

Connaissance de la réglementation de base sur la préservation de l'environnement d'un chantier d'équipement électrique.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 31/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

N° 9

Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du dossier technique d'exécution et des instructions transmises par son responsable :

- approvisionner son chantier ;
- installer des équipements de mesure et d'affichage des consommations d'énergie ;
- installer des équipements de contrôle et de régulation d'énergie ;
- installer un système de production d'énergie photovoltaïque ;
- installer les équipements de recharge pour véhicules électriques dans la maison individuelle ;
- installer des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans les parkings de bâtiments collectifs d'habitation et des locaux petits tertiaires ;
- installer un réseau de communication entre les matériels électriques de production, de distribution et de consommation ;
- rendre compte oralement à son responsable.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous les directives de son responsable, sur des chantiers de construction de bâtiments neufs, quel que soit l'usage, ou dans le cadre de travaux de rénovation, d'extension, de mise à niveau ou en atelier pour le pré câblage ou l'assemblage d'appareillages. Le professionnel intervient seul ou en équipe. Lors de chantiers éloignés, il peut être amené à effectuer des déplacements. Il respecte les règles de prévention et de prescriptions de sécurité électrique. Pour effectuer ces travaux, il est en possession d'un titre d'habilitation électrique délivré par son employeur, au niveau B1(V) pour toutes les opérations réalisées sur une installation électrique en exploitation.

Critères de performance

L'ensemble des matériels électriques ont été identifiés et approvisionnés.

Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.

Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.

Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.

Le chantier est rendu propre et conforme à son aspect originel.

Le professionnel rend compte oralement à son responsable de toutes les modifications

Les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.

Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter les plans et schémas électriques utilisés lors d'installations électriques.

Utiliser les outils nécessaires à l'exercice du métier.

Installer tout type de conduits et goulottes pour réseaux d'énergie et réseau de communications.

Installer tout type de conducteurs et câbles électriques pour réseau d'énergie et réseau de communications.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 32/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Installer les circuits d'alimentation et les circuits auxiliaires des équipements et solutions en matière d'efficacité énergétique d'un bâtiment.

Installer un générateur photovoltaïque raccordé au réseau électrique du bâtiment, avec ou sans stockage.

Installer et mettre en service une prise de recharge normale ou accélérée pour véhicule électrique dans une maison individuelle d'habitation.

Installer une prise ou des bornes de recharges normales ou accélérées pour véhicules électriques et leur contrôle d'accès dans un parking ou garage d'un bâtiment.

Assembler et installer des ensembles d'appareillages à basse tension tels que tableaux de répartition destinés à être utilisés par des personnes ordinaires (DBO), de puissance (EAP).

Installer les réseaux de communication (bus de terrain et réseaux de terrain) pour la gestion technique des équipements dans un bâtiment.

Installer des matériels de contrôle et de gestion communicants et connectés des équipements électriques d'un bâtiment.

Respecter les règles sécurité sur les chantiers.

Préparer les matériels et outils nécessaires à la réalisation du chantier.

Organiser son travail en fonction de l'état d'avancement et des autres corps d'état du chantier.

Mettre en place des mesures d'autocontrôle de son travail.

Communiquer avec son responsable pour prendre des consignes ou l'informer d'un évènement particulier sur le chantier.

Communiquer et travailler en équipe.

Être à l'écoute du client ou de son représentant.

Connaissance des règles de représentation du dessin technique, des plans architecturaux, des plans et schémas électriques.

Connaissance des bases de l'électromagnétisme.

Connaissance des principes généraux de la protection des biens et de personnes contre les risques d'incendie et d'électrisation.

Connaissance des règles de réalisation des installations électriques alimentées en basse tension.

Connaissance des principes généraux des perturbations électromagnétiques.

Connaissance des principes généraux de la cohabitation entre réseaux de communication et réseaux d'énergie.

Connaissance de la performance thermique des bâtiments notamment l'étanchéité à l'air.

Connaissance des règles de sécurité contre les risques de propagation du feu et des fumées des installations électriques.

Connaissance des règles de classification des produits de construction (RPC) et leurs performances au feu.

Connaissance des règles de réalisation des installations des réseaux de communication.

Connaissance des bases des différents types de réseaux de communication et leurs applications.

Connaissance des principes généraux d'un bâtiment durable.

Connaissance des principes généraux de construction d'un bâtiment à énergie positive.

Connaissances des principes généraux des solutions contribuant à l'efficacité énergétique des bâtiments.

Connaissance des principes généraux d'un bâtiment intelligent et performant.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 33/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Travailler en équipe.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au cours de la réalisation des différentes tâches confiées :

- respecter les consignes du responsable ;
- être à l'écoute des différents corps de métier intervenant ;
- respecter le planning d'intervention ;
- être ponctuel.

Critères de performance

Les consignes du responsable sont appliquées.

Les travaux sont réalisés en coordination avec les autres corps de métier intervenant.

Les horaires de travail de « chantier » sont appliqués.

La mise en œuvre des tâches est conforme au planning d'intervention.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans toutes les activités menées :

- réaliser en sécurité des opérations d'ordre électrique sur installations ou dans l'environnement de pièce nues restées sous tension ;
- mettre en œuvre les prescriptions de sécurité adéquates après analyse du risque ;
- veiller à respecter le plan particulier de la sécurité et protection de la santé (PPSPS) et les instructions de sécurité permanentes ou temporaires.

Critères de performance

Le PPSPS du chantier est appliqué.

Les instructions de sécurité permanentes ou temporaires sont respectées.

Les EPI sont choisis et utilisés conformément aux tâches à effectuer.

Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au cours de la réalisation des chantiers :

- utiliser les outils à bon escient ;
- réaliser le geste professionnel approprié lors de leur utilisation ;
- vérifier la conformité de l'outillage ;
- maintenir l'outillage dans un bon état pour son utilisation.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 34/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Critères de performance

L'outillage est choisi et utilisé conformément aux tâches à effectuer.

L'outillage est conforme à la réglementation en vigueur.

L'outillage est maintenu dans un bon état de fonctionnement et de propreté.

L'outillage est rangé et stocké.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 35/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Glossaire technique

Bâtiment à énergie positive

Un bâtiment à énergie positive (parfois abrégé en «BEPOS») est un bâtiment qui produit plus d'énergie (électricité, chaleur) qu'il n'en consomme pour son fonctionnement. Cette différence de consommation est généralement considérée sur une période lissée d'un an.

Bâtiment durable

Le bâtiment durable est avant tout un bâtiment respectueux de l'environnement, il s'agit d'un bâtiment dont l'impact sur l'environnement est faible tout en assurant un environnement intérieur sain et confortable. Construire durable signifie notamment : utiliser des matériaux recyclables pour préserver les ressources naturelles, optimiser l'inertie thermique des bâtiments, intégrer des sources d'énergies renouvelables dès la conception du bâtiment.

Bus et réseau de terrain

Système de communication entre plusieurs ensembles communiquant dans une zone géographique limitée (capteurs, calculateurs, automates, actionneurs, ...).

Câblage capillaire

Liaison entre un répartiteur d'étage (dans le cadre du tertiaire) ou une GAINÉ TECHNIQUE LOGEMENT (dans le cadre du résidentiel) et les prises de communication. Ancienne appellation : câblage horizontal.

Cahier des charges fonctionnel

Document par lequel le client établit la destination d'un produit, son environnement et ses contraintes associées, ses caractéristiques de performance et opérationnelles, ainsi que la flexibilité autorisée.

Courant faible (Équipement)

Matériel ou partie de matériel électronique et système de transmission de signaux à bas niveau de tension. Ces matériels ou parties de matériel sont sensibles aux perturbations électromagnétiques et sont pour certains parfois générateurs de telles perturbations.

Courant fort (équipement)

Équipement électrique alimenté sous une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu et fonctionnant grâce à des courants électriques dont l'intensité du courant absorbée varie de quelques centaines de mA (Milliampère) jusqu'à plusieurs kA (Kiloampère) selon les besoins.

DBO (ou TDO)

Tableau de répartition destiné à être utilisé par des personnes ordinaires. Ensemble utilisé par des personnes ordinaires pour distribuer de l'énergie électrique dans des applications domestiques et similaires.

Distribution électrique

Ensemble des circuits de distribution (circuit électrique alimentant un ou plusieurs tableaux de distribution) et des circuits terminaux (circuit électrique destiné à alimenter directement des appareils d'utilisation ou des socles de prises de courant).

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 36/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Dossier technique d'exécution (DTE)

Il comprend:

- l'ensemble des plans et schémas d'exécution du chantier ainsi que les plans de synthèse correspondants;
- l'ensemble des spécifications à l'usage du chantier;
- le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux.

DTI

Dispositif de terminaison intérieure (interface entre le domaine public et privé en câblage cuivre dans le réseau de communication).

DTIO

Dispositif de terminaison intérieure optique ? (interface entre le domaine public et privé en fibre optique dans le réseau de communication).

EAP

Ensemble d'appareillages de puissance:

Ensemble d'appareillages à basse tension utilisé pour répartir et commander l'énergie pour tous les types de charges et prévu pour des applications industrielles, commerciales et analogues dans lesquelles l'exploitation par des personnes ordinaires n'est pas prévue.

Efficacité énergétique des bâtiments

L'efficacité énergétique des bâtiments vise à réduire la consommation d'énergie de celui-ci.

Elle s'appuie sur deux solutions principales:

- Les solutions dites passives » dont l'objectif est de diminuer la consommation d'énergie (elles concernent essentiellement l'architecture et l'équipement du bâtiment par l'installation de systèmes plus performants);
- Les solutions dites « actives » qui cherchent à optimiser les flux et les ressources (elles se présentent sous la forme de systèmes technologiques « intelligents » qui mesurent, contrôlent et régulent les échanges d'énergie pour éviter les consommations inutiles. Il peut s'agir par exemple de systèmes de régulation et de gestion).

Electrocinétique

L'électrocinétique est l'étude de circuits électriques et est surtout celle du déplacement de l'électricité dans les milieux matériels.

L'électrocinétique comprend les études :

- de la typologie des circuits ;
- des dipôles : classification, modélisation par des dipôles idéaux, association, ...
- du comportement des circuits lorsqu'ils sont soumis à des tensions particulières.

Equipements électriques

On entend par "équipements électriques" : les équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, et les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs et conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu.

ERP

Etablissement recevant du public.

ERT

Etablissement recevant des travailleurs.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 37/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Essais

Les essais ont pour but de s'assurer, par des mesures faites au moyen d'appareils de mesure et d'essais appropriés, de l'efficacité de la mise en œuvre des dispositions prescrites par la norme, lorsqu'il n'est pas possible de le faire par inspection visuelle.

Habilité (personnel)

C'est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir les tâches qui lui sont confiées en sécurité vis-à-vis du risque électrique.

Infrastructure de recharge

L'ensemble des matériels, tels que circuits d'alimentation électrique, bornes de recharge ou points de recharge, coffrets de pilotage et de gestion, et des dispositifs permettant notamment la transmission de données, la supervision, le contrôle et le paiement, qui sont nécessaires à la recharge.

Inspection visuelle

L'inspection visuelle consiste en l'examen des installations électriques afin de s'assurer de leur mise en œuvre appropriée.

Installation électrique

Ensemble de matériels électriques associés ayant des caractéristiques coordonnées en vue d'une application donnée.

Machine

Ensemble de pièces ou d'organes liés entre eux, dont au moins un est mobile, auxquels sont associés, selon les besoins, des actionneurs, des circuits de commande et de puissance, réunis de façon solidaire en vue d'une application définie, notamment pour la transformation, le traitement, le déplacement et le conditionnement d'un matériau
Le terme "machine" désigne aussi un ensemble de machines qui, afin de concourir à un même résultat, sont disposées et commandées de manière à être solidaires dans leur fonctionnement.

Matériel (objet) communicant

Les matériels ou objets communicants sont appelés objets « intelligents » car ceux-ci communiquent entre eux, automatisent les process en sollicitant le moins possible l'attention humaine, laquelle est limitée par définition.

Matériel (objet) connecté

Un matériel ou objet connecté comporte un système d'identification et de captation des données, un système de transmission des données alimentant une application « intelligente », une interface comme un smartphone, serveur pour piloter l'application.

Matériel électrique

Matériel utilisé pour la production, la transformation, la distribution ou l'utilisation de l'énergie électrique, tel que machine, transformateur, appareillage électrique, appareil de mesure, dispositif de protection, canalisation électrique, matériels d'utilisation.

Opération (d'ordre électrique)

Activité exercée, soit directement sur les installations électriques, soit dans un environnement électrique.

Personne ordinaire

Personne non qualifiée et non avertie.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 38/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Réseau d'énergie

Réseau du domaine privé transmettant l'énergie transformée en une action par un équipement courant fort conçu pour être utilisé à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu.

Réseau de communication

Réseau transmettant des services de communication, les signaux véhiculés pouvant être numériques ou analogiques.

SPS

De sécurité et de protection de la santé.

TBTP

Très basse tension de protection.

TBTS

Très basse tension de sécurité.

TD

Tableau de distribution.

TGBT

Tableau général basse tension.

VDI

Voix, données et image.

Vérification

La vérification intègre toutes les méthodes au moyen desquelles la conformité de l'ensemble de l'installation électrique. Elle comprend une inspection visuelle et des essais.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 39/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Glossaire du RP

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel professionnel (RP)

Le RP est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 40/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre à finalité professionnelle

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de la formation professionnelle est appelée « Titre à finalité professionnelle ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel professionnel	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)	Page 41/41
------------------	-------------	---------------------------	--	------------



MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**REFERENTIEL DE CERTIFICATION
(RC)
DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE
« ELECTRICIEN D'EQUIPEMENT DU BATIMENT »

NIVEAU V**

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 1/34
------------------	-------------	------------------------------	--	-----------

I - Références de la spécialité

Intitulé du titre à finalité professionnelle : Electricien d'équipement du bâtiment

Sigle du titre à finalité professionnelle : EEB

Niveau : V

Code(s) NSF : 255s - Bobinage, câblage, assemblage, installation, pose de circuits et équipements électriques électroniques

Code(s) ROME: F1602.

2. Modalités d'évaluation pour l'accès au titre

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 2/34
------------------	-------------	------------------------------	--	-----------

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant de 3 ans d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 3/34
------------------	-------------	---------------------------	---	-----------

3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre EEB

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.</p> <p>Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p>	15 h 30 min	<p>La mise en situation professionnelle comprend 2 parties.</p> <p>Partie 1, durée 15 heures :</p> <p>A partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise une partie représentative d'une installation électrique d'un bâtiment d'habitation et une partie représentative d'une installation électrique petit et moyen tertiaire.</p> <p>Partie 2, durée 30 min :</p> <p>A partir de l'installation réalisée lors de la partie 1, le candidat effectue la mise en service de l'installation en présence du jury.</p>

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> Questionnaire professionnel 	<p>Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.</p> <p>Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation</p> <p>Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation</p> <p>Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p> <p>Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres</p>	1h 00 min	Le questionnaire professionnel permet de compléter l'évaluation proposée lors la mise en situation professionnelle.
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		16 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

L'épreuve se réalise sur ou dans des cloisons ou murs construits avec les matériaux généralement utilisés dans les locaux d'habitations ou professionnels.

La partie 1 de la mise en situation professionnelle est réalisée en simultané pour tous les candidats en présence d'un surveillant.

La partie 2 de la mise en situation professionnelle est organisée obligatoirement après que le jury a évalué, hors de toute présence, les productions que le candidat a réalisées lors de la partie 1.

Le candidat réalise la mise en service en la présence du jury et d'un surveillant sécurité électrique.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire est sous forme de QCM, il peut être organisé entre les deux parties de la mise en situation professionnelle.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 6/34
------------------	-------------	------------------------------	--	-----------

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments					
Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.	<p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.</p> <p>Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation	<p>Les vérifications préalables à la mise en service sont réalisées conformément aux règles de l'art.</p> <p>L'installation fonctionne conformément au dossier technique d'exécution.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p> <p>La présentation du fonctionnement permet au client d'exploiter l'installation.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation	L'installation est réalisée conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art notamment les prescriptions des fabricants de matériel. Les vérifications préalables à la mise en service sont réalisées conformément aux règles de l'art. Les règles de prévention et sécurité sont respectées. Le chantier est rendu propre et les déchets sont triés en vue de leur recyclage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants	L'installation est réalisée conformément aux règles de l'art. L'installation est réalisée conformément au dossier technique d'exécution. Les vérifications préalables à la mise en service sont réalisées conformément aux règles de l'art. La présentation du fonctionnement des logements et maison individuelle permet au client d'exploiter l'installation. Le chantier est rendu propre et les déchets sont triés en vue de leur recyclage. Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation	<p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.</p> <p>Les opérations réalisées lors des vérifications sont conformes aux règles de l'art sous la responsabilité de son encadrant.</p> <p>Les opérations réalisées lors de la mise en service sont conformes aux règles de l'art sous la responsabilité de son encadrant.</p> <p>Les informations fournies à l'encadrant lui permettent d'assurer la mise en service de l'installation.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p> <p>Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments					
Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres	<p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.</p> <p>Les contrôles et tests de câblage sont réalisés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.</p> <p>Les défauts de câblage sont diagnostiqués, localisés et rectifiés.</p> <p>L'identification et le repérage de l'installation sont réalisés conformément au dossier technique d'exécution.</p> <p>Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres	<p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.</p> <p>La présentation du fonctionnement des systèmes de contrôle d'accès des bâtiments d'habitations et système d'alarme intrusion et technique sans paramétrage permet au client d'exploiter l'installation.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p> <p>Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres	<p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.</p> <p>Le chantier est rendu propre et conforme à son aspect originel.</p> <p>La présentation du fonctionnement de systèmes d'automatisme élémentaire (tel que des systèmes de paramétrage par auto-apprentissage) permet au client d'exploiter l'installation.</p> <p>Le professionnel rend compte oralement à son responsable de toutes les modifications</p> <p>Les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session - Modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres	<p>L'ensemble des matériels électriques ont été identifiés et approvisionnés.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont posés et fixés conformément aux règles de l'art.</p> <p>Les supports de construction ont retrouvé leur fonction et aspect originel après percement, creusement et rebouchage.</p> <p>Les appareillages et les canalisations sont raccordés conformément au dossier technique d'exécution et aux règles de l'art.</p> <p>Le chantier est rendu propre et conforme à son aspect originel.</p> <p>Le professionnel rend compte oralement à son responsable de toutes les modifications</p> <p>Les déchets de chantier sont triés en vue de leur recyclage.</p> <p>Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :					
Sans objet					

3.3. Evaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler en équipe.	Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
	Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation
	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.
	Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail.	Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
	Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation
	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.
	Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation
Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements.	Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
	Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation
	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.
	Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres
	Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre EEB

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury évalue la partie 1 de la mise en situation professionnelle hors toute présence, cette évaluation doit être réalisée avant que se déroule la partie 2.

Il est présent pour observer et évaluer le candidat pendant la partie 2 de la mise en situation professionnelle.

Le jury corrige le questionnaire professionnel hors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossier candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le centre organisateur désigne un surveillant pour la partie 1 de la mise en situation professionnelle et pour le questionnaire professionnel, ce surveillant prévient les fraudes.

Un surveillant responsable de la sécurité électrique est présent pendant toute la durée de la partie 2 de la mise en situation professionnelle pour veiller à la sécurité du candidat et du jury. Le surveillant responsable de la sécurité électrique peut être le surveillant de la partie 1.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 16/34
------------------	-------------	------------------------------	--	------------

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Electricien d'équipement du bâtiment

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 17/34
------------------	-------------	------------------------------	--	------------

CCP 1 –

Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.	10 h 00 min	La mise en situation professionnelle comprend 2 parties. Partie 1, durée 9 heures 30 : A partir d'un dossier technique et des consignes, le candidat réalise une partie d'installation électrique basse tension courant fort de bâtiments d'habitation et petit et moyen tertiaire. Partie 2, durée 30 min : A partir de l'installation réalisée lors de la partie 1, le candidat effectue la mise en service de l'installation en présence du jury.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> Questionnaire professionnel 	Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation.	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel permet de compléter l'évaluation proposée lors la mise en situation professionnelle
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		10 h 30 mn	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

L'épreuve se réalise sur ou dans des cloisons ou murs construits avec les matériaux généralement utilisés dans les locaux d'habitations ou professionnels.

La partie 1 de la mise en situation professionnelle est réalisée en simultané par tous les candidats en présence d'un surveillant.

La partie 2 de la mise en situation professionnelle est organisée obligatoirement après que le jury a évalué, hors de toute présence, les productions que le candidat a réalisées lors de la partie 1.

Le candidat réalise la mise en service en la présence du jury et d'un surveillant sécurité électrique.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire est sous forme de QCM, il peut être organisé entre les deux parties de la mise en situation professionnelle.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury évalue la partie 1 de la mise en situation professionnelle hors toute présence.

Il est présent pour observer et évaluer le candidat pendant la partie 2 de la mise en situation professionnelle.

Le jury corrige le questionnaire professionnel hors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 19/34
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le centre organisateur désigne un surveillant pour la partie 1 de la mise en situation professionnelle et pour le questionnaire professionnel, ce surveillant prévient les fraudes.

Un surveillant responsable de la sécurité électrique est présent pendant toute la durée de la partie 2 de la mise en situation professionnelle pour veiller à la sécurité du candidat et du jury. Le surveillant responsable de la sécurité électrique peut être le surveillant de la partie 1

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 20/34
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

CCP 2 –

Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres	06 h 30 min	La mise en situation professionnelle comprend 2 parties. Partie 1, durée 6 heures 00 : A partir d'un dossier technique et des consignes, le candidat réalise une partie d'installation électrique courant faible des bâtiments d'habitation et petit et moyen tertiaire. Partie 2, durée 30 min : A partir de l'installation réalisée lors de la partie 1, le candidat effectue la mise en service de l'installation en présence du jury.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Questionnaire professionnel	Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel permet de compléter l'évaluation proposée lors la mise en situation.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		07 h 00 mn	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail (veste, pantalon) et ses chaussures de sécurité.

L'épreuve se réalise sur ou dans des cloisons ou murs construits avec les matériaux généralement utilisés dans les locaux d'habitations ou professionnels.

La partie 1 de la mise en situation professionnelle est réalisée en simultané par tous les candidats en présence d'un surveillant.

La partie 2 de la mise en situation professionnelle est organisée obligatoirement après que le jury a évalué, hors de toute présence, les productions que le candidat a réalisées lors de la partie 1.

Le candidat réalise la mise en service en la présence du jury et d'un surveillant sécurité électrique.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire est sous forme de QCM, il peut être organisé entre les deux parties de la mise en situation professionnelle.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury évalue la partie 1 de la mise en situation professionnelle hors toute présence.

Il est présent pour observer et évaluer le candidat pendant la partie 2 de la mise en situation professionnelle.

Le jury corrige le questionnaire professionnel hors de toute présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 22/34
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le centre organisateur désigne un surveillant pour la partie 1 de la mise en situation professionnelle et pour le questionnaire professionnel, ce surveillant prévient les fraudes.

Un surveillant responsable de la sécurité électrique est présent pendant toute la durée de la partie 2 de la mise en situation professionnelle pour veiller à la sécurité du candidat et du jury. Le surveillant responsable de la sécurité électrique peut être le surveillant de la partie 1.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 23/34
------------------	-------------	---------------------------	---	------------

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité

➤ Locaux

Modalités d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	La mise en situation professionnelle est organisée dans un espace pouvant accueillir autant de postes de travail que de candidats inscrits à la session.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Questionnaire professionnel	Espace type salle de cours équipé de tables et de chaises en quantité suffisante pour accueillir les candidats et le surveillant.	Sans objet.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

➤ **Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanée pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanée pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	<p>Dimension et désignation: 2ml de hauteur et 0.6 ml de large au minimum en 3 espaces contigus ou pas Espace 1 : MSP des logements et maisons individuelles Espace 2 : MSP des parties communes des immeubles d'habitation Espace 3 : MSP des locaux petits et moyens tertiaire</p> <p>Nature de matériaux : -support en plaques de plâtre (permet le passage des canalisations) pour l'espace 1 et -support maçonné ou -support en plaques de plâtre pour les espaces 2 et 3</p> <p>Remarque : l'utilisation de support bois est proscrit</p>	1	Sans objet.
Machines	1	Perforateur (500W) avec accessoires (jeu de mèches pour maçonneries, scie cloche pour les différents diamètres utilisés dans la profession)	4	Sans objet.
	1	visseuse sans fil avec accessoires (tel qu'embout de vissage)	8	Sans objet.

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Outils/Outillages	1	Telluromètre	16	Peut-être remplacé par un contrôleur d'installation électrique permettant l'ensemble des mesures prévues aux titre 6 de la NFC 15- 100 et de la FD C16-600
	1	Vérificateur d'absence de tension	4	Peut-être remplacé par un contrôleur d'installation électrique permettant l'ensemble des mesures prévues aux titre 6 de la NFC 15- 100 et de la FD C16-600
	1	Caisse à outil d'électricien d'équipement de base avec : 1 pince coupante ; 1 pince à dénuder ; 1 pince multiprise ; 1 pince à bec rond ; 1 lot de tournevis plat (3, 4 et 5.5) ; 1 lot de tournevis pozidrive (0, 1 et 2) ; 1 marteau d'électricien ; 1 dénude câble ; 1 couteau d'électricien ; 1 scie à métaux.	1	Sans objet
	1	Mégohmmètre	8	Peut-être remplacé par un contrôleur d'installation électrique permettant l'ensemble des mesures prévues aux titre 6 de la NFC 15- 100 et de la FD C16-600
	1	Mesureur de boucle d'impédance de terre	8	Peut-être remplacé par un contrôleur d'installation électrique permettant l'ensemble des mesures prévues aux titre 6 de la NFC 15- 100 et de la FD C16-600

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		Multimètre avec la fonction pince ampérométrique	8	Sans objet
		Testeur de continuité et de longueur de câble cuivre de communication	8	Sans objet
		Testeur de différentiel	8	Peut-être remplacé par un contrôleur d'installation électrique permettant l'ensemble des mesures prévues aux titre 6 de la NFC 15- 100 et de la FD C16-600
Équipements	1	Alimentation électrique condamnable pour l'espace 1 constituée de : <ul style="list-style-type: none"> • 1 platine de commande ; • 1 AGCP(mono) ; • 1 interrupteur modulaire pour simulation asservissement abonnement HP/HC ; 1 tableau de répartition 2 X 13 M.au minimum	1	Sans objet
	1	Des arrivées électriques condamnables pour l'espace2 constituées de : <ul style="list-style-type: none"> • 1 circuit PC 2P+T (16-20A) ; • 1 circuit éclairage monophasé 2000VA maximum ; 1 circuit de commande « minuterie » comprenant les retours lampe et bouton poussoir.	1	En attente dans une boîte de dérivation au niveau de l'espace de travail et provenant d'une armoire collective de bâtiment d'habitation
	1	Des arrivées électriques condamnables pour l'espace 3 constituées de : <ul style="list-style-type: none"> • 2 circuit PC 2P+T (16-20A) ; • 1 circuit éclairage monophasé 2000VA maximum ; • 1 circuit de commande d'un BAES ; • 1 circuit BAES ; • 1 circuit d'arrêt d'urgence à émission ou à manque de tension. 	1	En attente dans une boîte de dérivation au niveau de l'espace de travail et provenant d'une armoire tertiaire collective

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Equipement de contrôle d'accès de bâtiment d'habitation de type N+4 comprenant : 1 Platine de rue avec 16 noms au minimum ; 1 alimentation électrique ; 1 gâche électrique.	16	La protection et l'alimentation seront intégrées dans le tableau de répartition des parties communes
	1	Un tableau général basse tension qui comprend à minima : <ul style="list-style-type: none"> • 1 platine de commande triphasé • 1 AGCP 3P+N • 1 tableau de distribution(DBO) • 1 interrupteur différentiel 30mA 4P (circuit PC) • 1 interrupteur différentiel 300mA 4P (circuit lumière) • 3 circuits terminaux éclairage • 3 circuits terminaux PC • 3 minuterics • <input type="checkbox"/> 1 circuit terminal (interphone) 	16	Pour les espaces 2
	1	Un tableau général basse tension L'architecture de l'unité d'appareillage de puissance est à 3 niveaux (« tête », « groupe » et circuits terminaux pour les notions de coordination, de filiation et de sélectivité) comprend à minima : <ul style="list-style-type: none"> • une enveloppe métallique ou isolante ; • un appareillage de « tête » 4P (In = 32a) avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ un bloc additif différentiel ; ○ un contact auxiliaire OF et SD ; ○ une bobine a manque ou a émission de tension; • Trois appareillages de « groupe » 4 P dont un pour le général éclairage, un pour le généralPC et un pour le général autre usage ; 	8	Pour 8 espaces 3 au maximum

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		<ul style="list-style-type: none"> • une télécommande multifonction pour circuit d'éclairage de sécurité ; • trois circuits terminaux prises de courant 2P+T ; • trois circuits terminaux éclairage ; • une répartition par jeu de barres (fond d'armoire ou latéral) ; • le raccordement des équipements par borniers; • Un circuit A.U; • un circuit Telecommande BAES; • un Voyant modulaire vert; • un Voyant modulaire rouge. 		
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Paire de sous gant	1	Sans objet
	1	Dispositif de condamnation pour appareil modulaire	1	Sans objet
	1	Ecran facial anti UV	1	Sans objet
	1	Paire de gants isolant 00	1	Sans objet
	1	Tapis de sol pour protection électrique	8	Utilisé lors de la partie 2 de la mise en situation professionnelle. Prévoir autant de tapis que de jury si plusieurs candidats évalué en simultané par des jurys différents.
Matières d'œuvre	1	Bouton poussoir arrêt d'urgence	16	Attention précision de compatibilité avec support
	1	Contacteur HC/HP bipolaire pour le circuit spécialisé	16	Sans objet.
	1	Disjoncteur divisionnaire pour protection asservissement	16	Sans objet.

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	2	Disjoncteur divisionnaire pour protection circuit éclairage	1	Sans objet
	2	Disjoncteur divisionnaire pour protection circuit Prise de courant	1	Sans objet
	2	Disjoncteur divisionnaire pour protection de circuit spécialisé	1	Sans objet
	1	Interrupteur différentiel 2X40A de type A	1	Sans objet
	1	Interrupteur différentiel 2X40A de type AC	1	Sans objet
	1	Lot de chemin de câble + accessoires	1	Sans objet
	1	Lot de conduits ICTA de diamètre 16 et 20 + accessoires	1	Sans objet
	1	Lot de conduits IRL de diamètre 16 et 20 + accessoires	1	Sans objet
	1	Lot de connectique, repérage, embout, étiquette	1	Sans objet
	1	Lot de goulottes + accessoires	1	Sans objet
	1	Télérupteur bipolaire 2X16A	1	Sans objet
	2	Mécanismes RJ 45	1	Sans objet
	1	Lot de récepteur d'éclairage comprenant : 10 Boîtier DCL encastrable ; 10 Patère à vis ; 1Hublot ; 1 appareillage d'éclairage fluorescent	1	Prendre en compte la nature des supports des espaces 2 et 3 pour le choix de l'appareillage en saillie ou encastré

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Combine intérieur de technologie N+4	1	Compatible avec le système de contrôle d'accès N+4
	1	Déclencheur manuel	1	Alarme incendie
	1	Détecteur infrarouge de mouvement	1	Alarme intrusion
	1	Lot d'appareillage de commande comprenant : 2 interrupteurs simples allumages ; 2 interrupteurs doubles allumages ; 2 interrupteur va et vient ; 4 boutons poussoir ; 4 prises de courant 2P+T ; 1 détecteur de mouvement.	1	Prendre en compte la nature des supports des espaces 2 et 3 pour le choix de l'appareillage en saillie ou encastré
	1	Lot de câbles comprenant : 3G1.5 mm ² U1000R2V ; 5G1.5 mm ² U1000R2V ; 3G2.5 mm ² U1000R2V ; SYT 3P 6/10 ; SYS P 9/10 F/UTP cat6	1	Sans objet.

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Lot de conducteurs de couleur standard comprenant : 1.5 mm ² H07VU ; 2.5 mm ² H07VU ; 6 mm ² H07VR ; 10 mm ² H07VR.	1	Sans objet
	1	Lot de support appareillage comprenant : 15 boîtes cloisons sèches de diamètre 67 pour l'appareillage encastré ; 15 supports étanches pour appareillage en saillie ; 10 supports de mécanismes pour goulotte.	1	Prendre en compte la nature des supports des espaces 2 et 3 pour le choix de l'appareillage en saillie ou encastré
	1	Système automatisme élémentaire comprenant : 2 émetteurs M/A ; 2 récepteurs M/A ; 1 émetteur M/A + variation ; 1 récepteur M/A + variation	1	Exemple de systèmes : Tyxia de Delta Dore Yokis
Documentation	1	Les guides et normes à caractères obligatoires concernant la conception, la réalisation, la vérification et l'entretien des installations électriques et de la sécurité électrique	16	Sans objet
	1	Notices techniques d'utilisation des outillages individuels, collectifs et appareils de mesures spécifiques	16	Sans objet
	1	Notices techniques des matériels électriques	1	Sans objet

Annexe 2

CORRESPONDANCE DU TP

Le titre professionnel Electricien d'équipement du bâtiment est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Electricien d'équipement Arrêté n° 895/CM du 13/07/2012 modifié		Electricien d'équipement du bâtiment Présent Arrêté
CCP	Réaliser l'équipement électrique des locaux d'habitation	CCP	Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments
CCP	Réaliser l'équipement électrique des locaux tertiaires.	CCP	
CCP	Réaliser l'équipement électrique des locaux industriels.	CCP	Aucune correspondance
CCP	Aucune correspondance	CCP	Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit, passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

Date de validité	Mise à jour	Référentiel Certification	Electricien d'équipement du bâtiment (EEB).	Page 34/34
------------------	-------------	---------------------------	---	------------